

DELIBERATION N° 97/11-06 - MOBILIER BIBLIOTHEQUE/DEMANDE D'AUTORISATION ACQUISITION MOBILIER
AVANT NOTIFICATION DE LA SUBVENTION

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 22 Septembre 1997, sollicitant l'octroi d'un subvention du Conseil Général pour l'acquisition de mobilier destiné à la nouvelle bibliothèque qui sera inaugurée le 6 Décembre prochain.

Il précise qu'il convient de compléter cette délibération, compte-tenu de l'urgence et de l'obligation de disposer du mobilier pour l'ouverture, en sollicitant du Conseil Général l'autorisation d'acquérir le mobilier avant la notification de la subvention.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de solliciter du Conseil Général l'autorisation d'acquérir le mobilier nécessaire à la nouvelle bibliothèque, avant la notification de la subvention.